

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigne : SAÏD BRIBER

Titulaire de la CIN : B.562272

Matricule RAM : 4835

Adresse domicile : DB. EL. MANAR. Route. N°43

Déclare sur l'honneur et en toute connaissance de cause que mon conjoint :

Mme ou Mr : ZERRAD SAADIA

Titulaire de la CIN : B.265456

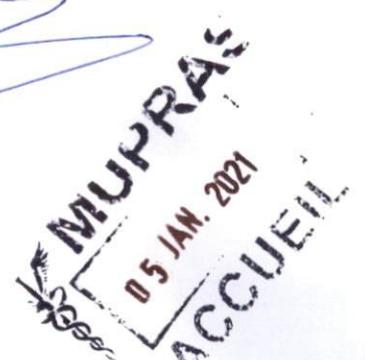
Ne dispose d'aucun revenu salarial ou professionnel assujetti à l'impôt sur les revenus ou l'impôt sur les sociétés au titre de l'année fiscale 2021. Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les informations que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je suis informé(e) que toute fausse déclaration pourra entraîner la suspension de mon droit à la couverture MUPRAS avec l'obligation de restitution des remboursements indument perçus, conformément au règlement intérieur « **ARTICLE 4 et 6** ».

Je m'engage à avertir les services de la MUPRAS de tout changement de la situation professionnelle de mon conjoint.

La présente déclaration est faite suite à la demande de la MUPRAS (Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc) pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Casablanca le : 05/01/2021

Signature :



ROYAUME DU MAROC
CARTE NATIONALE D'IDENTITE

المملكة المغربية
البطاقة الوطنية للتعريف

SAID

سعید

BRIBER

بربر

Né le

03.03.1957

مذاد بتاريخ 03.03.1957

ب مرس السلطان درب السلطان الفداء

à MERS SULTAN DERB SOLTANE-AL FIDA

Validé jusqu'au 18.12.2029

صالحة الى غاية

القديم العام للامن الوطني

Brly

سعید الرايک سموسي



S

B



B562272

MD



RETRAITE

BRIBER SAID

0004835



Br. 265/156

صالحة الى غاية 18.12.2029
N° B562272 رقم Valable jusqu'au 18.12.2029
Fils de BRAHIM ben MOHAMED
et de LEKBIRA bent EL MILOUDI
 العنوان . درب المستنصرة زنقة 71 رقم 43 الدار البيضاء
Address DB EL MANJRA RUE 71 NO 43 CASABLANCA
N° état civil 454 K/1960 رقم الحالة المدنية Sexe M الجنس



Conjoint(s):
ZENRAD SAADIA

Siège Social: Royal Air Maroc, Boulevard Abdellah Benchrif, Aéroport Casa Anfa, Casablanca
Affiliation CNSS 1213727

Cette carte de travail est la propriété de Royal Air Maroc.
Elle est strictement personnelle et non cessable.
Toute utilisation abusive est passible de sanctions disciplinaires.